

**Si la baignade et plus largement les activités aquatiques et nautiques, permettent la détente et la pratique d'activités physiques favorables à la santé, elles peuvent également présenter certains risques, comme la noyade.**

La région offre de **nombreux sites de baignade** naturels, ainsi qu'une proportion de bassins de natation sportifs et/ou ludiques sensiblement plus élevée qu'au niveau national.<sup>1</sup>

La noyade est le plus important des risques liés à la baignade et elle constitue **une des principales causes de décès par accident**.

Au cours de l'été 2015<sup>2</sup>, 1219 noyades accidentelles ont été dénombrées au plan national, dont 436 (36 %) suivies d'un décès, soit 3,6 par jour.

Tous les âges étaient concernés. On a enregistré 77 décès sont intervenus chez les moins de 20 ans, dont 29 chez les moins de 6 ans. La fréquence, les caractéristiques des victimes et les circonstances des noyades variaient selon le lieu : 602 noyades en mer (167 décès), 233 en piscine privée (68 décès), 156 en cours d'eau (115 décès), 130 en plan d'eau (65 décès), 61 en piscine publique/privée payante (6 décès) et 37 en d'autres lieux (15 décès).

En piscine privée, les enfants âgés de moins de 6 ans se sont noyés surtout à cause d'un manque de surveillance.

Dans les cours d'eau et les plans d'eau, les noyades sont souvent survenues après une chute, lors d'activités solitaires ou après une consommation d'alcool.

En mer, les noyés étaient souvent des personnes de

plus de 45 ans et/ou ayant un problème de santé.

Une **nouvelle enquête** organisée par Santé des Solidarités et de la Santé, du ministère de la Transition écologique et **septembre 2018**, pour recenser toutes les France (territoire métropolitain et outre-mer).

Des recommandations sont rappelées par Santé publique France qui diffuse actuellement une brochure et une affiche de prévention :



**En Pays de la Loire**  
**96 victimes**, dont 39 décès, ont été recensés dans la région selon la dernière enquête InVS (2015)  
Ces accidents survenant **principalement en mer**, ils se concentrent dans les deux départements littoraux : 46% en Vendée et 34% en Loire-Atlantique)  
**Le nombre de noyades n'a pas diminué depuis 2003**, suivant ainsi la tendance observée au plan national.

publique France, avec le soutien du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du solidaire est menée du **1<sup>er</sup> juin au 30** noyades ou quasi-noyades survenues en

## Les moyens de prévention !

Le **Baromètre santé 2010** de l'Inpes montre qu'un Français sur cinq ne sait pas nager et un enfant sur deux lorsqu'il entre en classe de 6<sup>ème</sup>. En Pays de la Loire, 89% des jeunes de 15-25 ans disent savoir nager « plus de 50 mètres », 7% déclarent savoir nager « suffisamment pour parcourir environ 10 mètres » et 4% ne pas savoir nager.<sup>1</sup>

Le respect de recommandations élémentaires comme **savoir nager, surveiller en permanence les enfants, prendre en compte son niveau physique avant la baignade, rester dans les zones autorisées, équiper les piscines privées de dispositifs de sécurité**, permettrait d'éviter ces accidents.

67% se baignent en mer, lac ou rivière, ne serait-ce qu'occasionnellement

Selon le baromètre santé-environnement réalisé en 2014 dans la région, les ligériens déclarent

63% indiquent le faire en piscine publique<sup>1</sup>

## EN SAVOIR +

Sur le site internet de Santé publique France :

- l'enquête **Noyades 2015** : [http://invs.santepubliquefrance.fr/pmb/invs/\(id\)/PMB\\_13352](http://invs.santepubliquefrance.fr/pmb/invs/(id)/PMB_13352)
- le lancement de l'enquête **Noyades 2018** : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

<sup>1</sup> Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique : [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)

<sup>2</sup> Enquête noyade 2015 InVS

<sup>3</sup> ORS Pays de la Loire. (2012). Baromètre santé jeunes Pays de La Loire 2010